



Rapport d'activités 2008

Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud



Beaune Côte & Sud

Communauté d'Agglomération
Beaune • Chagny • Nolay

Sommaire

Sommaire	2
Préambule.....	3
Les 54 communes membres.....	4
Les statuts de la Communauté d'Agglomération	6
Les instances politiques	8
Moyens généraux	9
Le budget.....	10
Les Marchés publics	11
La Plateforme Ressources	12
Développement économique/ Tourisme	13
Aménagement du territoire	18
Environnement	19
Transports.....	25
Qualité de vie	26
Culture.....	27

Préambule



La Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud a été créée le 1er janvier 2007.

Elle regroupe 54 communes sur les départements de Côte d'Or et de Saône et Loire, représentant 52 741 habitants.

Les 54 communes membres et les Maires en exercice en 2008



A

ALOXE-CORTON

Maurice CHAPUIS
Mairie
21 420 ALOXE-CORTON

AUBIGNY-la-RONCE

Gérard ROY
Mairie
21 340 AUBIGNY-la-RONCE

AUXEY-DURESSES

Agnès DICONNE
Mairie
21 190 AUXEY-DURESSES

B

BAUBIGNY

Patrick MANIERE
Mairie
21 340 BAUBIGNY

BEAUNE

Alain SUGUENOT
Mairie BP 191
21206 BEAUNE cedex

BLIGNY-les-BEAUNE

Gabriel FOURNIER
Mairie
21 200 BLIGNY-les-BEAUNE

BOUILLAND

Jean-Noel MORY
Mairie
21 420 BOUILLAND

BOUZE-les-BEAUNE

Daniel TEYSSANDIER
Mairie
21 200 BOUZE-les-BEAUNE

C

CHAGNY

Michel PICARD
4 rue de Beaune
Mairie
71 150 CHAGNY

CHASSAGNE-MONTRACHET

Françoise MOREAU
Mairie
21 190 CHASSAGNE-MONTRACHET

D

DEZIZE-les-MARANGES

Michel RENAUD
Mairie
71 150 DEZIZE-les-MARANGES

E

EBATY

Jean JACOB
Mairie
21 190 EBATY

ECHEVRONNE

Jean-Marc PRENEY
Mairie
21 420 ECHEVRONNE

I

IVRY-en-MONTAGNE

Christian BRESSOULALY
Mairie
21 340 IVRY-en-MONTAGNE

J

JOURS-en-VAUX

Noel BELIN
Mairie
21340 JOURS-en-VAUX

L

LA ROCHEPOT

Jérôme BILLARD
Mairie
21 340 LA ROCHEPOT

LADOIX-SERRIGNY

Aimé VUITTENEZ
Mairie
21 550 LADOIX-SERRIGNY

LEVERNOIX

Serge COLLAVINO
Mairie
21 200 LEVERNOIX

M

MARIGNY-les-REULLEE

Bernard JAVEL
Mairie
21 200 MARIGNY-les-REULLEE

NOLAY

Jean-Pascal MONIN
Mairie
21340 NOLAY

P

PARIS L'HOPITAL

Chantal MITANCHEY
Mairie
71 150 PARIS L'HOPITAL

PERNAND-VERGELESSES

Françoise GAY
Mairie
21 420 PERNAND-VERGELESSES

POMMARD

Jacques FROTEY
Mairie
21 630 POMMARD

PULIGNY-MONTRACHET

Bernard NONCIAUX
Mairie
21 190 PULIGNY-MONTRACHET

R

RUFFEY-les-BEAUNE

Maurice BOUR
Mairie
21 200 RUFFEY-les-BEAUNE

S

SAINT-AUBIN

Gérard PRUDHON
Mairie
21 190 SAINT-AUBIN

SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE

Michel QUINET
Mairie
21 200 SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE

SAINT-ROMAIN

Emmanuel BICHOT
Mairie
21 190 SAINT-ROMAIN



CHAUDENAY
Jean POIGEAUD
Mairie
71 150 CHAUDENAY

CHEVIGNY-en-VALIERE
Jean-Claude BROUSSE
Mairie
21 200 CHEVIGNY-en-VALIERE

CHOREY-les-BEAUNE
Liliane JAILLET
Mairie
21200 CHOREY-les-BEAUNE

COMBERTAULT
Didier SAINT-EVE
Mairie
21 200 COMBERTAULT

CORBERON
Jean-Claude JOIGNEAUX
Mairie
21 250 CORBERON

CORCELLES-les-ARTS
Marie-Claude MARTIN
Mairie
21 190 CORCELLES-les-ARTS

CORGENGOUX
Pierre BROUANT
Mairie
21 250 CORGENGOUX

CORMOT-le-GRAND
Marc DENIZOT
Mairie
21 340 CORMOT-le-GRAND

CORPEAU
Gérard BOULA
Mairie
21 190 CORPEAU

MAVILLY-MANDELOT
Jacques COLLENOT
Mairie
21 190 MAVILLY-MANDELOT

MELOISEY
Jean-Paul GUERET
Mairie
21 190 MELOISEY

MERCEUIL
Jean-Pierre REBOURGEOIN
Mairie
21 190 MERCEUIL
MEURSANGES
Jean-Paul ROY
Mairie
21 200 MEURSANGES

MEURSAULT
Jean-Claude MONNIER
Mairie
21 190 MEURSAULT

MOLINOT
Christian POULLEAU
Mairie
21 340 MOLINOT

MONTAGNY-les-BEAUNE
Michel BLIN
Mairie
21 200 MONTAGNY-les-BEAUNE

MONTHELIE
Jacky CLERGET
Mairie
21 190 MONTHELIE

NANTOUX
Philippe CESNE
Mairie
21 190 NANTOUX

SANTENAY
Henri TUDELA
Mairie
21 590 SANTENAY

SANTOSSE
Claude MOISSENET
Mairie
21 340 SANTOSSE

SAVIGNY-les-BEAUNE
Jean-Claude CHAPULLIOT
Mairie
21 420 SAVIGNY-les-BEAUNE

TAILLY
Daniel CROIX
Mairie
21 190 TAILLY

THURY
Guy MONGOUACHON
Mairie
21 340 THURY

VAUCHIGNON
Marie-José LE PEZRON
Mairie
21 340 VAUCHIGNON

VIGNOLES
Armand CHANLON
Mairie
21 200 VIGNOLES

VOLNAY
Bernard GLANTENAY
Mairie
21 190 VOLNAY

Les statuts de la Communauté d'Agglomération

4 compétences obligatoires

- développement économique d'intérêt communautaire,
- aménagement de l'espace communautaire et transports urbains,
- équilibre social de l'habitat d'intérêt communautaire,
- politique de la ville d'intérêt communautaire.

6 compétences optionnelles

- la voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire,
- assainissement,
- action sociale d'intérêt communautaire,
- les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,
- eau,
- élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés.

Compétences facultatives

- politique de circulation douce,
- charte paysagère,
- études à l'échelle de la communauté en matière de préservation du patrimoine naturel et environnemental, ainsi que du patrimoine bâti,
- étude de prise de compétences en matière scolaire (écoles primaires et maternelles), parascolaire (classes vertes et de découverte), post et périscolaire,
- relais d'assistantes maternelles,
- police municipale intercommunale ; Gardes champêtres intercommunaux,
- fourrière animale intercommunale,
- aménagement des berges et entretien des rivières,
- soutien par le système associatif de l'initiation et du perfectionnement à l'enseignement de la musique.

Modifications des statuts en 2008

→ Intégralité de la **compétence Extra Scolaire** incluant la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements extrascolaires.

Date d'effet du transfert : 1^{er} janvier 2009.

→ Construction, aménagement, entretien et gestion **des structures d'accueil de la Petite Enfance**

Date d'effet du transfert : 1^{er} janvier 2009.

→ Intégralité de la **compétence Péri Scolaire** incluant la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements périscolaires.

Date d'effet du transfert : 1^{er} septembre 2009.

→ Etudes préalables, création, aménagement et exploitation des **zones de développement de l'éolien**

Date d'effet du transfert : 1^{er} janvier 2009.

La définition de l'intérêt communautaire en 2008

→ **Actions de développement économique d'intérêt communautaire** : accueil et information des clientèles touristiques.

→ **Politique du logement d'intérêt communautaire** : accompagnement des démarches communales tendant à favoriser la construction ou la réhabilitation de logements à faible consommation énergétique.

→ **Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire** : accompagnement des organismes HLM dans le cadre des « circulaires qualité ».

→ **Actions par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées** : participation de l'Agglomération à l'élaboration des Plans Départementaux d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD).

→ **Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire** : mise en place d'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) sur le territoire de l'Agglomération.

→ **Dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance** : création d'un Comité Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

→ **Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire, dont la signalétique horizontale et verticale et l'éclairage public sur voirie d'intérêt communautaire pour** :

- les voies internes des zones d'activité d'intérêt communautaire et des zones d'échanges multimodaux –fer/transports collectifs ;
- les voies de desserte existantes, nécessitant un renforcement, ou à créer, liées exclusivement à des opérations d'aménagement et à des zones d'activités d'intérêt communautaire. Ces voies comprennent l'assiette de la route ainsi que, au cas par cas, les dépendances nécessaires à la conservation et à l'exploitation de la route ainsi qu'à la sécurité de ses usagers.

→ **Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire** : les parcs de stationnement des zones d'échanges multimodaux – fer/transports collectifs.

→ **Action sociale d'intérêt communautaire** : adhésion aux Missions Locales présentes sur le territoire communautaire.

→ **Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire** : les installations sportives répondant à au moins 3 des 4 critères :

- fréquentation intercommunale de l'installation notamment dans le cadre du temps scolaire par les élèves des collèges, lycées, écoles maternelles et primaires d'autres Communes que celle d'implantation de la structure,
- inscription de l'installation dans le cadre des grandes orientations stratégiques de l'EPCI en matière sportive et notamment, la reprise des champs disciplinaires inscrits prioritairement dans les directives de l'Education Nationale,
- unicité de l'installation ou nombre très réduit de structures similaires sur le territoire intercommunal,
- classification de l'ERP au regard de la nature des activités pouvant y être programmées et de sa capacité d'accueil.

Les instances politiques

↑ Le Conseil de Communauté

Il est l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération. En application du Code Général des Collectivités Territoriales, il se réunit au moins trois fois par an.

En 2008, il s'est réuni 7 fois.

Il règle par ses délibérations les affaires de la Communauté d'Agglomération. Il a en charge en outre l'élection du Président, le vote du budget.

Il est composé de 98 délégués communautaires élus par les conseils municipaux des communes membres.

↑ Le Bureau

Il est composé du Président, de 17 Vice-Présidents délégués et de 2 membres. Le Président exécute les délibérations de l'organe délibérant.

Le Bureau est un organe stratégique de réflexion et d'impulsion. Il se réunit une fois par mois. En 2008, il s'est réuni 11 fois.

↑ Les Commissions d'Instruction

Elles sont chargées d'examiner en amont les questions relevant de leur compétence soumises au Conseil de Communauté. Elles ont un rôle consultatif. Elles se sont réunies 7 fois en 2008.

Elles sont au nombre de 5 :

- Action-sociale/ Sports/ Culture
- Aménagement du territoire/ Infrastructures/ Transports
- Développement économique/ Tourisme
- Environnement/ Cadre de Vie/ Aménagement durable
- Finances/Synthèse

↑ La CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Composée d'un représentant par commune membre, elle a pour rôle d'évaluer les charges à transférer entre la Communauté d'Agglomération et les communes membres.

Elle établit un rapport évaluant pour chaque compétence transférée le coût de la compétence désormais supportée par l'Agglomération et non plus par la commune.

Moyens généraux

→ Ressources humaines

Au 31 décembre 2007, la Communauté d'Agglomération comptait 75 agents transférés, 44 agents mis à disposition et avait effectué 6 recrutements directs.

Au 31 décembre 2008, elle comptait 128 agents représentant 110 équivalents temps plein, 85 agents mis à disposition et avait effectué 3 recrutements directs.

L'augmentation des effectifs est principalement due aux prises de compétences eau et déchets au 1^{er} janvier 2008 et à la définition de l'intérêt communautaire des équipements sportifs.

Postes transférés en 2008:

- Déchets ménagers (agents de collecte et ambassadeurs du tri) : 16 agents
- Eau potable (régie) : 7 agents
- Equipements sportifs : 15 agents
- Garage : 3 agents
- Tourisme : 2 agents transférés de l'ancien Syndicat Touristique du Pays Beaunois
- Divers administratifs : 7 agents

Composition de la masse salariale :

- Catégorie A : 27
- Catégorie B : 45
- Catégorie C : 56

→ Le Budget

→ Budget 2008

Budget principal :

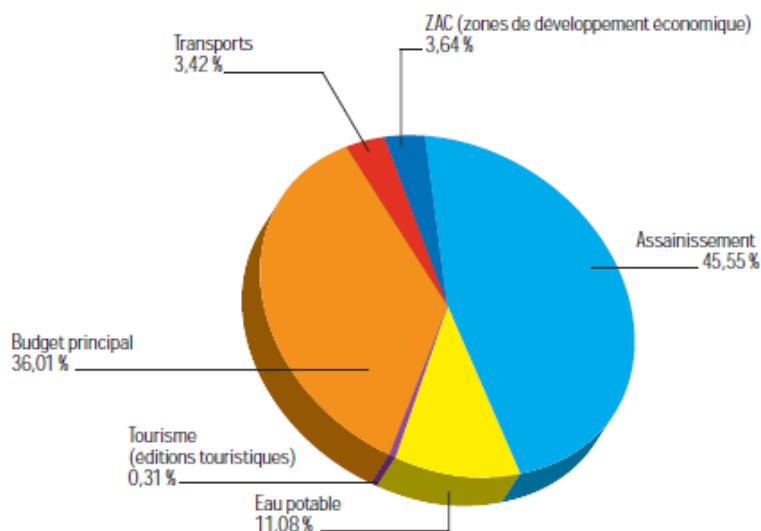
- 23 216 314€ en fonctionnement
- 1 158 640€ en investissement

Budgets annexes :

- l'Assainissement en affermage : 11 247 642€,
- l'Assainissement en régie : 996 305€,
- l'Eau potable en affermage : 838 238€,
- l'Eau potable en régie : 638 223€,
- le SPANC : 51 510€,
- les Transports : 1 767 229€,

Budget consolidé (budget principal + budgets annexes) : 74 861 365€

- Fonctionnement : 41 689 898€
- Investissement : 33 171 470€



Le budget général

Les recettes

La TPU (Taxe Professionnelle Unique)

Elle est versée par les entreprises implantées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Elle permet un développement plus rationnel du fait de son taux unique lissé sur une période de neuf années et une plus grande solidarité au sein du territoire puisqu'elle supprime toute concurrence entre communes. En 2008 : 10 880 873€.

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

Elle est versée par l'Etat. Elle constitue une part importante des recettes. Elle est fixée en fonction du nombre d'habitants et de la nature des compétences exercées. La prise en charge de nouvelles compétences entraîne une augmentation de cette dotation. En 2008 : 6 266 571€.

Les dépenses

L'attribution de compensation

C'est une dépense obligatoire au bénéfice des communes membres.

Elle garantit aux communes un niveau de recettes identique aux ressources dont elles jouissaient avant la mise en place de la Communauté d'Agglomération, déduction faite des charges nouvelles lui incombant au titre du transfert de compétences à l'EPCI (le montant de ces compétences nouvellement transférées est évalué par la CLECT).

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

→ Les marchés publics

Montants HT	Marchés de travaux	Marchés de fournitures	Marchés de services
4 000 à 20 000€	1	1	10
20 000 à 50 000€	1	1	0
50 000 à 90 000€	2	2	2
90 000 à 133 000€	1	0	3
133 000 à 206 000€	1	0	0
206 000 à 1 000 000€	2	1	4
1 000 000 à 3 000 000€	2	0	0
3 000 000 à 5 149 999.99€	2	0	1
Plus de 5 149 999.99€	0	0	0
Total	12	5	20

La montée en puissance de la Communauté d'Agglomération et ses prises de compétences en 2008 ont entraîné une augmentation importante de l'activité du service Marchés publics.

En 2007, 2 marchés de travaux, 6 marchés de fourniture et 11 marchés de services avaient été engagés. En 2008, ces chiffres ont été multipliés par 6 pour les marchés de travaux et par 2 pour les marchés de service.

Les compétences liées à l'environnement (assainissement, eau potable et déchets ménagers) représentent la plupart de ces marchés. Plusieurs marchés de Transports ont également été renouvelés en 2008.

La plateforme Ressources

La Plateforme Ressources a été créée par délibération du Conseil communautaire du 20 décembre 2007 complétée par une délibération du 14 avril 2008.

Ce service, à destination des communes membres adhérentes, propose un accompagnement dans deux domaines spécifiques :

- une assistance administrative, technique et juridique dans le cadre des projets communaux ;
- une assistance juridique.

→Assistance aux projets communaux :

24 communes adhérentes en 2008

34 projets accompagnés dont :

- 15 concernant des bâtiments communaux,
- 9 concernant des études d'urbanisme et de diagnostic urbain,
- 9 concernant la voirie communale,
- 1 concernant la fourniture de matériel.

→Assistance juridique:

16 communes adhérentes en 2008

17 recherches juridiques sollicitées par 6 communes dont :

- 6 portant sur des questions d'Urbanisme,
- 3 portant sur les Etablissements recevant du public (ERP),
- 1 portant sur le contentieux électoral,
- 4 portant sur la Voirie,
- 2 portant sur la domanialité,
- 1 portant sur les pouvoirs de police du Maire.

Développement économique/ Tourisme

→ Développement économique

→ La ZAC des Cerisières (BEAUNE)

Afin de répondre aux demandes d'implantation des entreprises sur le territoire de BEAUNE, la Communauté d'Agglomération « BEAUNE, Côte et Sud » s'est engagée dans le projet d'aménagement d'une ZAC à vocation économique.

La ZAC des Cerisières est située au sud-est de la Commune de BEAUNE, à proximité du péage routier de l'A6, et s'étend sur une superficie d'environ 22 hectares.

La création de la ZAC des Cerisières répond à plusieurs objectifs :

- développer et organiser de manière efficace les espaces à vocation économique,
- concilier développement durable et cadre de vie (conserver les jardins familiaux présents sur la zone),
- répondre aux mieux aux besoins des entreprises,
- assurer une continuité urbaine avec les entreprises déjà implantées.

Pour la réalisation de cette zone, 51 470€ ont été engagés en 2008 et ont été consacrés aux études d'urbanisme.

Etat d'avancement :

- approbation du dossier de création de la ZAC (7 février 2008) ;
- approbation du dossier de réalisation de la ZAC (23 juin 2008) ;

→ La ZAC du Pré Fleury (CHAGNY)

La vocation de la ZAC du « Pré Fleury » est de répondre à des besoins locaux et d'accueillir des activités complémentaires de qualité. La ZAC du Pré Fleury va permettre de créer un espace de transition entre la zone industrielle des Creusottes et les côteaux viticoles.

Objectifs principaux :

- accueillir de nouvelles activités sur le secteur de CHAGNY,
- diversifier l'offre économique,
- attirer des activités porteuses de valeur ajoutée,
- dynamiser l'emploi sur le territoire communal et intercommunal.
- engager une démarche de qualité environnementale dans le but d'accueillir des entreprises de haute valeur ajoutée,
- intégrer les parcelles de vignes à l'intérieur de la ZAC.

Pour la réalisation de cette zone, 83 090€ ont été engagés en 2008 et ont été consacrés aux études d'urbanisme.

Etat d'avancement :

- Approbation du dossier de création de la ZAC (1^{er} décembre 2008) ;
- Lancement de la procédure d'acquisitions foncières (lettres de contact envoyé aux 124 propriétaires concernés).

→ Agence de Développement

La cotisation à l'agence de développement locale « Beaune-Développement » s'élève à 80 000€ pour l'année 2008. L'adhésion de la Communauté d'Agglomération a pour objectif de commercialiser les terrains disponibles en mettant en relation l'offre et la demande en matière de développement économique.

→Aménagements touristiques

→Etudes pour la valorisation des Plans d'eau MERCEUIL-TAILLY

Dans le cadre de l'étude pour la valorisation du site de MERCEUIL-TAILLY, le potentiel "Nature et Pêche" du site a conduit à orienter les investigations sur le développement d'un aménagement touristique et de loisirs autour de la thématique de la nature et de la pêche.

L'objectif poursuivi est de diversifier l'offre touristique sur le territoire communautaire afin d'allonger la durée de séjour des clientèles touristiques et d'offrir un outil d'observation et de sensibilisation à l'environnement pour la population locale.



La phase d'étude comporte

1. La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui consiste à :

- établir un diagnostic précis : inventaire de la faune et de la flore, analyses des impacts environnementaux des aménagements, analyse du terrain et de la qualité des eaux et de leur richesse halieutique ...
- établir un programme d'aménagement avec proposition d'une enveloppe financière, et d'un planning d'exécution du projet.

2. La mission de recherche d'opérateur privé qui a pour objet :

- dans sa tranche ferme, de décrire les équipements touristiques, les opérations d'hébergement possibles et souhaitables, d'identifier, de démarcher et de faire venir les opérateurs susceptibles de mettre en œuvre le projet, de définir un cadrage opérationnel de faisabilité foncière et urbanistique, d'analyser les projets proposés et de poursuivre le dialogue avec les opérateurs privés pressentis,
- dans sa tranche conditionnelle, en cas de validation du projet par l'EPCI, de définir les projets d'hébergement touristiques ainsi que le site et les opérateurs concernés, dimensionner l'implication financière, assister l'EPCI dans les négociations avec les opérateurs retenus.

104 105€ ont été engagées sur cette opération en 2008. Il est à noter que ces études sont subventionnées à 60% par le Conseil Régional, le Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

→Aménagements touristique le long de la Véloroute BEAUNE-SANTENAY

Soucieux d'améliorer l'accueil et l'information des usagers de la véloroute, la Communauté d'Agglomération engage des travaux pour la mise en place de la signalétique touristique et l'aménagement d'aires de repos et de pique nique le long de l'itinéraire de la véloroute BEAUNE-SANTENAY.

29 010€ ont été engagés en 2008 sur cette opération qui va se poursuivre en 2009 et 2010 par le lancement des travaux.



→Entretien et mise en valeur des Sentiers de Randonnée Pédestre

- **Sentier des Combes & des Crêtes** : étude portée par le Conseil Général de Côte d'Or afin d'obtenir le classement de l'itinéraire en catégorie 1 « Sentiers d'intérêt départemental à forte notoriété » :
 - étude cadastrale pour l'ensemble de l'itinéraire, soit 60 km + 7 km pour l'antenne NOLAY – BAUBIGNY,
 - conclusion de conventions de passage et d'autorisation avec des propriétaires privés,
 - balisage initial du sentier,
 - constitution du dossier de demande d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée, au Conseil Général de Cote d'Or, en catégorie 1,
 - étude de l'ensemble de la signalétique avec demande d'autorisation de pose de poteaux directionnels aux communes traversées par le sentier,
 - sécurisation de l'itinéraire : demande d'autorisation aux communes concernées pour implantation de panneaux de traversée de route, établissement du dossier concernant les conventions tripartite (communauté d'agglomération, ONF et commune) pour autorisation traversée et implantation du balisage dans les forêts communales
- **Le sentier des 3 Velles à AUBIGNY LA RONCE** étude cadastrale pour l'ensemble de la boucle, soit 10 km.
- **Entretien graduel et balisage de maintenance** des 28 circuits de randonnée pédestre en boucle, du sentier sportif « Jean Marc Boivin », soit au total 500 km de sentiers.
- **Veille qualitative de l'ensemble du** réseau de randonnée pédestre et réparations suite à dégradations, vandalisme.
- **Remplacement progressif de panneaux de départ pour uniformisation.**

→ Mise en valeur du site des falaises de SAINT-ROMAIN :

Les falaises constituent un ensemble naturel remarquable pour la Communauté d'Agglomération et s'étendent sur près de 20 km de BOUILLAND à SANTENAY. Les paysages ainsi que la richesse de ces sites en font des atouts indéniables en matière environnementale qui sont à valoriser et à protéger, afin de développer la découverte des milieux naturels et d'en faire un atout touristique.

Le site de SAINT-ROMAIN est un des sites importants constitutif de cet ensemble géologique.

Dans le cadre de la nécessaire mise en état préalable du site, le bâtiment de la « Demignière », qui constituait une réelle pollution visuelle, a été détruit.



Afin de protéger et de valoriser ce site, des études, menées en 2007, ont permis d'élaborer un schéma d'aménagement. Le Premier Contrat Loisirs Nature, signé avec le Conseil Général de Côte-d'Or, a pour objectif de protéger ce site dans un souci de valorisation et de développement des activités de loisirs au sein d'espaces naturels de qualité.

Le projet comprendrait :

- le déplacement de la RD17,
- la création d'une terrasse panoramique,
- des aménagements de points d'observation et de parcours de visite,
- la création d'une aire de stationnement,
- des aménagements relatifs au GR7 (réalisation d'un escalier naturel),
- un cheminement PMR (« Personne à Mobilité Réduite ») et la lecture en braille d'informations (pour les non voyants et mal voyants).

En juillet 2008, la Communauté d'Agglomération a sélectionné un maître d'œuvre paysagiste chargé de l'accompagner dans la mise en œuvre de ce projet.

→ Editions touristiques

Nombre d'exemplaires imprimés en 2008 :

- 40 000 guides de « l'Hôtellerie ».
- 50 000 guides de la « Restauration ».
- 30 000 guides Accueil « chez l'Habitant ».

Nombre de documents « loisirs » vendus en 2008 :

- 1070 Cartes « promenades en Pays Beaunois » en Français.
- 450 Cartes « promenades en Pays Beaunois » en Anglais.
- 300 Cartes « sentier Jean Marc BOIVIN ».
- 305 Recueils « Circuits Nord : de BOUILLAND à MEURSAULT ».
- 315 recueils « Circuits sud : de MEURSAULT aux Maranges ».
- 640 cartes « La Voie des Vignes ».



Un total de 3110 documents vendus.

Aménagement du territoire

→Urbanisme

- Avis émis par le Conseil de Communauté sur les documents d'urbanisme en cours d'élaboration des Communes membres :
 - avis sur le projet de modification du PLU de la Ville de BEAUNE (15 septembre 2008) ;
 - avis sur le projet de PLU de la Commune de BOUZE LES BEAUNE (14 avril 2008) ;
 - avis sur le projet de PLU de la Commune de CORPEAU (15 septembre 2008) ;
 - avis sur le projet de révision du PLU de la Commune de VIGNOLES (23 juin 2008).
- Participation aux réunions d'élaboration des documents d'urbanisme des Communes membres :
 - révision du PLU de VIGNOLES,
 - révision du PLU de MEURSAULT.
- Mise en place du Syndicat Mixte du SCOT.
- Zonages d'assainissement :
 - zonages d'assainissement approuvés en 2008 : MEURSAULT et BOUZE-LES-BEAUNE,
 - zonages d'assainissement lancés en 2008 : MOLINOT, MELOISEY, CORGENGOUX et SAINT-ROMAIN.
- Acquisitions foncières :
 - démarches foncières préalables à l'acquisition des terrains nécessaires à la construction des stations d'épuration de LADOIX-SERRIGNY et CORPEAU.

Environnement

→ Assainissement

Toutes les demandes d'urbanisme qui ont un impact sur les réseaux d'eaux usées, d'eau potable, et sur la gestion des déchets, doivent être transmises à la Communauté d'Agglomération pour instruction. Dans ce cadre, les projets de lotissement feront l'objet d'un examen attentif.

Bilan des Certificats d'Urbanisme, Permis de Construire, Déclarations Préalables, Permis d'Aménager analysés par les services de la Communauté d'Agglomération en 2008.

Type de documents	Nombre de documents examinés
PC, CU, DP, PA	341
Demandes de notaire	142
Demandes de raccordement	85
DR - DICT	41

PC : Permis de construire

CU : Certificat d'Urbanisme

DP : Déclaration préalable

PA : Permis d'aménager

DR : Demande de renseignements

DICT : Déclaration d'intention de commencement de travaux

• *Service Public d'Assainissement Non Collectif*

→ Budget

Fonctionnement : 29 207€

Investissement : 22 303€

→ Travaux

En 2008, ont été réalisés :

- 46 contrôles de conception réalisés par le SPANC
- 13 contrôles de bon fonctionnement réalisés par la société G2C qui a été mandatée pour ce faire par la Communauté d'Agglomération.

L'entreprise G2C réalisera tous les contrôles et diagnostics de bon fonctionnement de 2009 à 2012 sur tout le territoire communautaire (environ 3000 installations).

- *Assainissement collectif*

En régie

→ Budget

Fonctionnement : 431 106€

Investissement : 565 199€

→ Travaux

Communes	Opérations	Montant HT
CHAGNY	Réseaux divers assainissement, extension et réhabilitation (divers et rue Gustave Gasser)	43 660,21
CHAGNY	Remplacement du pupitre de commande de la station d'épuration	9 440,20
CHAGNY	Acquisition d'un préleveur automatique	6 149
CORPEAU	Remplacement de la pompe	3 695
CORPEAU	Réseaux divers assainissement : amélioration	1 024,79
MELOISEY	Etude zonage	1 445
PARIS L'HOPITAL	Extension de réseau rue des Prieurs et rue du bas	38 817,75
THURY	Remboursement des travaux du collecteur EU	70 172,24
NANTOUX	Clôture de la lagune	6 700

En affermage

→ Budget

Fonctionnement : 1 752 368€

Investissement : 9 495 274€

→ Etudes et travaux

- Travaux

Opérations	Montant HT
Ex SIVU du VAL DE REUIL : création station de CORPEAU et réseaux	4 944 973
LADOIX SERRIGNY : mise aux normes de la station d'épuration (début d'opération)	2 828 894
MEURSAULT : mise aux normes de la station d'épuration (début d'opération)	1 809 130
Ex GROUPEMENT NORD : amélioration des réseaux de collecte	857 891
UDEP MONGE : traitement des sables et graisses – groupe électrogène	645 000
BEAUNE : Bd Saint Jacques: suppression d'un déversoir d'orage sur la Bouzaize et amélioration du réseau d'assainissement (DMO)	418 600
CHAUDENAY : extension du réseau RD 62	263 000
MEURSAULT : mise en séparatif réseau rue Pierre Joigneaux	154 000
SAINTE MARIE LA BLANCHE : Lotissement Le Champeau (DMO)	51 000
CORPEAU : extension de réseau au carrefour à l'entrée du village	5630
BEAUNE : Amélioration du réseau –avenue des stades	7340
BEAUNE : Mise en place de bouches inodores sur le centre ville	4010

BLIGNY-LES-BEAUNE : rue du Stand-amélioration du réseau	9340
---	------

- Etudes

Opérations	Montant HT
Délégation de Service Public : nouveau contrat sur 14 communes	34 860
POMMARD : étude de raccordement sur l'UDEP MONGE	45 000
SANTENAY : étude diagnostique du réseau d'assainissement	35 000
UDEP MONGE : étude aéraulique pour la désodorisation de l'aire de stockage et séchage des boues	23 000
SAINT ROMAIN/BAUBIGNY : Relance du schéma directeur d'assainissement	13 200
Zonages d'assainissement (BOUZE-LES-BEAUNE, MEURSAULT)	5 000
CORGENGOUX : poursuite du zonage (enquête publique et rapport du commissaire enquêteur)	5 000
JOURS en VAUX : étude IBGN en complément du zonage	2640

- Remises aux normes suite aux mises en demeure des Stations d'Epuration

	LADOIX-SERRIGNY	CORPEAU	MEURSAULT
Capacité nominale Station	16 600 équivalent habitant	18 000 équivalent habitant	22 000 équivalent habitant
Candidat retenu	SOGEA	France-Assainissement	SOGEA
Montant	2 828 894 € HT	3 203 570 € HT	1 809 130 € HT
Démarches foncières réalisées	- Achat d'un terrain privé et de la parcelle communale.	- Acquisition du chemin d'accès à la STEP (2 propriétaires). - Occupation temporaire pour travaux des parcelles privées voisines. - Etablissement de la servitude de tréfonds pour la canalisation de rejet à l'Avant-Dheune.	Achat du terrain privé communal
Date prévisionnelle de mise en service	Mars 2010	Mars 2010	Novembre-Décembre 2009

→Eau potable

En régie

→ Budget

Fonctionnement : 368 294€

Investissement : 269 929€

→Travaux

Communes	Intitulé	Montant HT
AUBIGNY-LA-RONCE	Etude de données existantes pour de nouvelles ressources	6 380
AUBIGNY-LA-RONCE	Extension de réseau	3 758,60
AUXEY-DURESSES	Renforcement des réseaux AEP et désinfection UV	108 000
CHAGNY	Réseaux divers AEP, rue des Ponts	3 487,84
CHAGNY	Clôtures captage	2 918,28
CHAGNY	Modification de conduites	2 280
CHAGNY	Transmission radio du forage de la Patte d'Oie	16 000
CHAGNY	Renouvellement de branchements plomb	90 000
MOLINOT	Mise aux normes de la station de pompage	11 006
THURY	Mise aux normes du système de désinfection	6 224
THURY	Mise en place d'une javellisation relais	7 500
VAUCHIGNON	Mise aux normes du système de désinfection	5 910

En affermage

→ Budget

838 238€

→Travaux

Communes	Intitulé	Montant HT
POMMARD	Renouvellement rue de la Mairie	24 036
SANTENAY	Schéma directeur d'alimentation en eau potable	30 676
SAVIGNY-LES-BEAUNE	Renouvellement de conduite	183 055
CHOREY -LES-BEAUNE	Déplacement conduite	44 067
LADOIX-SERRIGNY	Bouclage	12 373

Bilan des non-conformités concernant l'eau potable distribuée sur le territoire de la Communauté d'Agglomération en 2008 :

Communes	Nombre de non-conformités	Types
ALOXE-CORTON	1	Pesticides
AUXEY-DURESSES	8	Dés herbants + Bactéries
BAUBIGNY	1	Nickel
BEAUNE	3	Pesticides + Nickel
NANTOUX	5	Pesticides + Bactéries + Spores
NOLAY	1	Turbidité + Bactérie
SANTENAY	2	Pesticides + Plomb
THURY	2	Spores
VAUCHIGNON	2	Turbidité + Bactéries

Plusieurs mesures ont été prises pour traiter ces non conformités :

- Mise en place d'une procédure d'intervention d'urgence pour non conformités.
- BEAUNE : Renouvellement du charbon actif de l'usine de la Bouzaize.
- NANTOUX- VAUCHIGNON – AUXEY-DURESSES : poursuite des études du périmètre de captage.
- SAVIGNY-LES-BEAUNE (Sources de fontaines froides) pollution à la carbétamide – avertissement à la population sur 31 communes. Retour aux normes après arrêt de la source contaminée.

→ Déchets ménagers

→ Bilan général de la collecte des ordures ménagères

	Pays Beaunois	Beaune	Nolay	TOTAL	Evolution par rapport à 2007
Nombre d'habitants	15 909	21 923	5 319	43 151	Pas de changement
Ordures ménagères	4 187,35T 263,2 kg/hab	7 096,43T 323,7 kg/hab	1 354,06T 254,6 kg/hab	12 637,84T (38,8%) 292,87 kg/hab	-1,6%
Collecte sélective	439,67T 27,6 kg/hab	605,28T 27,6 kg/hab	146,56T 27,6 kg/hab	1 191,51 T (3,7%) 27,6 kg/hab	+ 10%
Verre	897,78T 56,4 kg/hab	1 235,96 T 56,4 kg/hab	299,26T 56,4 kg/hab	2 433 T (7,5%) 56,4 kg/hab	+4%
Journaux magazines	460,54T 28,9 kg/hab	634,03T 28,9 kg/hab	153,51 T 28,9 kg/hab	1 248,08 T (3,8%) 28,9 kg/hab	-32%
Déchèteries	5 725,71T 359,9 kg/hab	7 890,72T 359,9 kg/hab	1 457,99T 274,1 kg/hab	15 074,42 T (46,3%) 349,3 kg/hab	+4%
DEEE	59,30T 3,7 kg/an/hab	81,72T 3,7 kg/an/hab	16,21T 3 kg/an/hab	157,23 T 3,64 kg/an/hab	1 ^{ère} année de fonctionnement
TOTAL	11 770,35T 739,85 kg/hab	17 544,14T 800,26 kg/hab	3 427,59T 644,40 kg/hab	32 742,08 T 758,78 kg/hab	+ 2,8%
Taux TEOM 2008	10,50%	6,60%	12%		
Montant	1 413 230 €	1 836 955 €	469 822 €	3 720 007 €	

→ Performances en matière de collecte sélective

Matière	Pays Beaunois		Canton de Nolay		Ville de Beaune		TOTAL		
	Tonnage	Ratios	Tonnage	Ratios	Tonnage	Ratios	Tonnage	Ratios	Ratios 2007
Acier	35,91	2,26	12,01	2,26	49,47	2,26	97,39	2,26	2
Aluminium	2,97	0,19	0,99	0,19	4,09	0,19	8,05	0,19	0.14
Plastique	66,34	4,17	22,18	4,17	91,40	4,17	179,92	4,17	3.7
Carton	325,67	20,47	108,91	20,48	448,72	20,47	883,30	20,47	9.5
ELA	8,42	0,53	2,82	0,53	11,61	0,53	22,85	0,53	
Verre	897,78	56,43	299,26	56,26	1 235,96	54,46	2 433,00	56,38	51
Journaux magazines	460,54	28,95	153,51	28,86	634,03	25,73	1 248,08	28,92	24
TOTAL	1 797,63	112,99	599,68	112,74	2 475,28	107,80	4 872,59	112,92	

→ Actions de sensibilisation et de communication

Les ambassadeurs du tri ont mené différentes actions de communication en 2008 afin de faire connaître les consignes de tri et de sensibiliser la population aux enjeux environnementaux.

A titre d'illustration :

- Fête du jeu.
- City Raid.
- Réunion au sein d'une maison de retraite.
- Articles pour le site internet et le journal de la Communauté d'Agglomération.
- Nettoyages de quartier.
- Réunion d'information avec les agents de collecte.
- Interventions en milieu scolaire.
- Suivi de collecte.
- Inventaire des points d'apports volontaires.
- Visites suite aux refus de tri.
- Porte à porte dans les nouvelles habitations pour la livraison de bacs jaunes et l'explication des consignes de tri sélectif.

Transports

→ Les transports scolaires et les lignes régulières

Chiffres clés

- 53 circuits scolaires primaires et secondaires transférés par le Conseil Général de Côte d'Or le 1^{er} septembre 2008.
- 1 circuit scolaire primaire et 1 circuit scolaire secondaire transférés par le Conseil Général de Saône et Loire le 1^{er} septembre 2008.
- 3 000 élèves transportés gratuitement chaque jour.
- 3 lignes régulières :
 - BEAUNE/CHAGNY/NOLAY,
 - MELOISEY/NANTOUX/MAVILLY-MANDELOT/BEAUNE,
 - SAVIGNY-LES-BEAUNE/ BEAUNE.
- 5 lignes régulières du réseau urbain « le Vingt » à BEAUNE gérées en régie (+ une ligne spécial « vacances » et une ligne Beaune/Vignoles).

Evolutions du règlement des transports en 2008

- Gratuité des transports intra-communaux.
- Adaptation de la carte de secteur pour les lycéens.

Acquisitions diverses

- SIE : Système d'Informatique Embarquée sur les bus et les bennes ordures ménagères pour une optimisation du service.
- Logiciel Pégase : pour optimiser la gestion des transports scolaires.

→ Les transports urbains de la ville de BEAUNE

Le patch transports

Nombre de patchs vendus : 535.

Les autres titres de transports

Nombre de tickets vendus : 20 627.

Nombre de kilomètres parcourus par les lignes : environ 175 000 kms

→ Budget

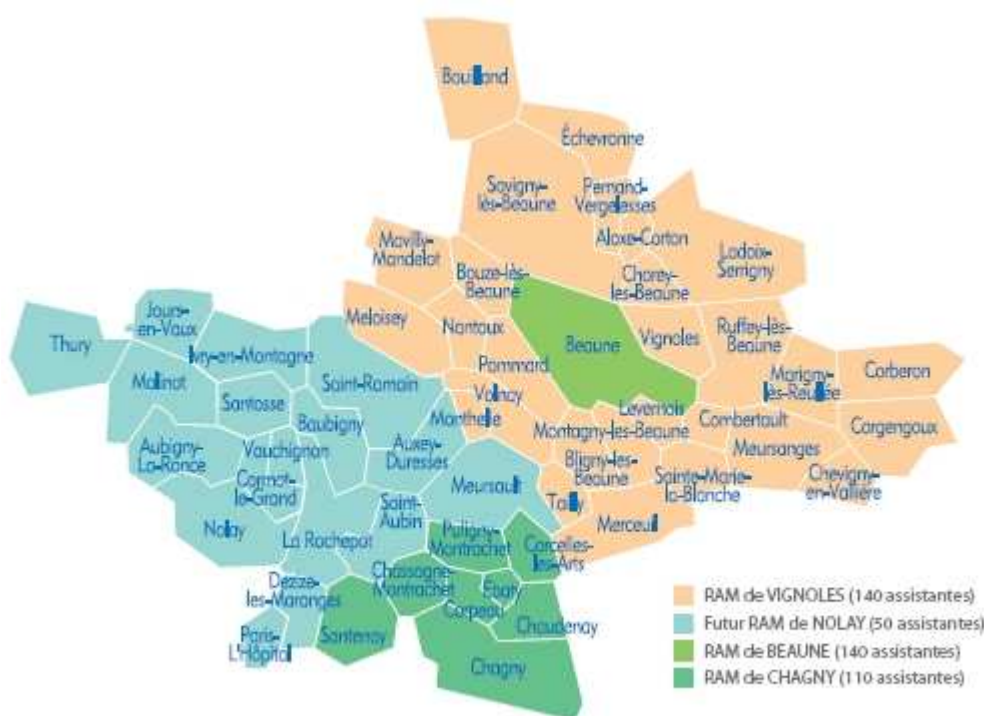
Fonctionnement : 1 586 138€

Investissement : 181 092€



Qualité de vie

→ Le Relais d'Assistantes Maternelles –RAM–



4 Relais sur le territoire :

BEAUNE
CHAGNY
NOLAY
VIGNOLES

Chacun disposant d'une
animatrice.

L'objectif fixé est que chacun de ces RAM soit adapté aux spécificités des territoires existants afin d'apporter le service le plus proche des besoins des familles.

Plus de 400 assistantes maternelles peuvent accéder à ce service.

Au travers de la mise en place d'un service RAM, la Communauté d'Agglomération souhaite :

- donner à chaque famille les moyens d'accéder, dans les meilleures conditions possibles, à un mode d'accueil adapté à ses besoins selon son lieu d'habitation ;
- participer à la qualification de l'accueil à domicile de chacune des assistantes maternelles et des employés au domicile des parents, sur l'ensemble du territoire.

L'objectif du RAM est de favoriser l'orientation pour les parents, les professionnels de l'accueil à domicile ou les candidates à l'agrément d'assistante maternelle.

Des animations thématiques et des jardins d'échange sont régulièrement organisés par les animatrices RAM afin de développer les temps de rencontres collectives entre les assistantes maternelles seules ou avec les enfants.

Le budget 2008 du RAM s'élève à 239 412€.

Culture



→ L'Ecole des Beaux Arts

Evolution des effectifs

- 242 élèves en augmentation de 5 % par rapport à 2007.
- 117 beaunois soit 48% des effectifs en augmentation de 5% par rapport à 2007.
- 98 élèves originaires des autres communes de l'Agglomération soit 40% des effectifs en augmentation de 7% par rapport à 2007.
- 27 élèves extérieurs au territoire soit 11% des effectifs, niveau égal à celui de 2007.

Nouvelles politiques engagées en 2008

- Des enseignements pour adultes et enfants décentralisés à CHAGNY depuis septembre 2008.
- Transfert de Récré'art à l'Ecole des Beaux-Arts (actions de sensibilisation à l'enseignement artistique dans les écoles primaires).

Budget 2008

- 387 843€

ECOLE DES BEAUX-ARTS – COURS DE LOISIRS

TARIFS 2008-2009

	C.A (*)	Extérieur C.A.	Dégressifs C.A.	Dégressifs extérieur C.A
Enfants paiement/ trimestre	32,50 €	46,50 €	28,50 €	39,50 €
Enfants paiement/année	92,00 €	125,00 €	79,00 €	109,00 €
Mini stages	19,50 €	26,50 €	16,50 €	23,00 €
Ados paiement/trimestre.	43,00 €	55,50 €		
Ados paiement/année.	120,00 €	160,00 €		
ADULTES				
Jeunes 16/18ans + Etudiants				
paiement/année	162,00 €	237,50 €		
paiement/trimestre	65,00 €	99,00 €		
Adultes paiement/trimestre (*) par Atelier supplémentaire ou Membre d'une même famille	108,00 €	171,50 €	65,00 €(*)	99,00 €(*)
Adultes paiement/année par (*) par Atelier supplémentaire ou membre d'une même famille	303,00 €	420,00 €	162,00 €(*)	237,50 €(*)

(*) Communauté d'Agglomération

→ Le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal



Evolution des effectifs

- 403 élèves + 7% par rapport à 2007.
- 222 beaunois soit 55% des effectifs + 10% par rapport à 2007.
- 161 élèves originaires des autres communes de l'Agglomération soit 40% des effectifs + 40% par rapport à 2007.
- 20 élèves extérieurs au territoire soit 5% des effectifs - 30% par rapport à 2007.

Budget 2008

- 730 960€

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

TARIFS 2008-2009

PAR TRIMESTRE	C.A. (*)	Extérieur C. A. (*)	Dégressifs C.A.	Dégressifs extérieur C.A.
IMA	30€	46€	23€	27€
IMB + OPTION CORDES	30€	46€	23€	27€
EVEIL + DECOUVERTES INSTRUMENTS	59€	118€	46€	53€
1 ^{er} CYCLE + INSTRUMENT + CHANT	88€	190€	66€	77€
2 ^{ème} CYCLE + INSTRUMENT + CHANT	98€	220€	74€	86€
3 ^{ème} CYCLE + INSTRUMENT + CHANT	114€	237€	86€	100€
ADULTES	176€	296€		
CHŒUR PREPARATOIRE 6-9 ANS	30€	35€		
CHŒUR D'ENFANTS 10-18 ANS	30€	35€		
ENSEMBLE VOCAL	30€	35€		
MEMBRE UMB	30€	35€		
TARIFS MEMBRE D'UNE ASSOCIATION MUSICALE				
1 ^{er} CYCLE	44€	51€		
2 ^{ème} CYCLE	49€	57€		
3 ^{ème} CYCLE	57€	66€		
Cursus adultes	88€	103€		

(*) Communauté d'Agglomération